



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 2 février 2022 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Richard **RENAUDIN** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Benoit **SKLEPEK**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	27 janvier 2022
<u>Date d'affichage</u> :	4 février 2022
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	13
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude COLIN

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 décembre 2021

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 17	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – décembre 2021
2022_ 18	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Avenant à un bail commercial
2022_ 19	Domaine et patrimoine	PIMM – Avenant de transfert d'une convention d'occupation
2022_ 20	Finances	Demandes de subvention DETR - aire d'accueil des gens du voyage
2022_ 21	Finances	Demandes de subvention DETR - rénovation du centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons
2022_ 22	Finances	Demande de subvention DETR - Aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons
2022_ 23	Finances	Demande de subvention DSIL - Liaison cyclable sécurisée Maron – Neuves-Maisons
2022_ 24	Finances	Demandes de subvention DSIL - mobilités actives
2022_ 25	Finances	Demandes de subvention DSIL - optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts
2022_ 26	Finances	Modalités de versement de la participation du budget principal au CIAS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Claude COLIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 décembre 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2022_17

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Habitat - attribution des aides – décembre 2021

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 13 décembre 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse Commune						Montant des devis(€ TTC)			
2021 RT 36	TM	RICHARD Philippe	ITE	OPAH	ALAIN BASTIEN 54230 NEUVES MAISONS	oui	67,00%	21 877,40 €	21 877,40 €	13/12/2021	2 000,00 €
		66 rue Hubert Sensiquet 54850 MESSEIN						23 080,66 €			
2021 RT 37	TM	RENARD Christophe	ITE	OPAH	ISOTOP 92300 LEVALLOIS PERRET	MPR + CEE	37,00%	7 880,19 €	7 880,19 €	13/12/2021	2 000,00 €
		15 rue Lieutenant Lebigot 54230 NEUVES MAISONS						8 313,60 €			

DÉLIBÉRATION N° 2022_18

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Cellules artisanales – Avenant à un bail commercial

La société BA BOIS est installée dans une cellule artisanale du champ le Cerf à Neuves-Maisons depuis décembre 2020. Elle intervient dans le domaine de la construction en bois (ossature, plancher, terrasse...).

Une erreur a été constatée à l'article 7 du bail commercial relatif à l'indexation annuelle du loyer. En effet l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE au 2^{ème} trimestre 2020 était de 115,42 (et non 114,33 comme indiqué au bail).

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°1 au bail commercial prenant en compte cette rectification.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°1 au bail commercial en date du 25 novembre 2020 conclu avec l'entreprise BA BOIS.
- **autorise** le président à signer l'avenant n°1 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2022_19

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

PIMM – Avenant de transfert d'une convention d'occupation

La CCMM a conclu une convention de mise à disposition d'un local d'environ 40 m², situé au sein du PIMM, à l'association APFS 54 en date du 17 juillet 2009.

Par avenant n°2 du 24 février 2012, la convention a été transférée à l'association SAP 54.

L'agrément de sécurité civile de l'association SAP 54 a été abrogé par arrêté préfectoral du 14/08/2020. Aussi elle a demandé le transfert de la convention au profit de l'association des secouristes français Croix blanche de Nancy.

L'association ne paie pas de loyer et verse un montant forfaitaire de charges fixé à 180 €/an.

En contrepartie de cette mise à disposition, l'association s'engage à assurer les antennes « assistance et premiers secours » nécessaires aux manifestations organisées par la CCMM dans la limite de 6 interventions par année civile.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°4 à la convention d'occupation officialisant le transfert.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°4 à la convention d'occupation
- **autorise** le président à signer l'avenant n°4 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2022_20

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Demandes de subvention DETR - aire d'accueil des gens du voyage

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DETR pour le dossier suivant :

- Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Neuves-Maisons

Il s'agit notamment de procéder à une rénovation complète du bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et de remplacer le dispositif d'accès à l'aire. L'opération est estimée à 25 000 € ; une subvention DETR est sollicitée à hauteur de 40%. Conformément au conventionnement entre les 2 intercommunalités, le solde est financé à parité par la CCMM et la CC des pays du Sel au Vermois.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** la réalisation en 2022 de travaux de rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Neuves-Maisons.
- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Montant de l'opération : 22 895 € ; subvention sollicitée : 9 158 €.
- **sollicite** une subvention équivalente au titre du fonds France relance pour la rénovation des aires d'accueil.

DÉLIBÉRATION N° 2022_21

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :

Demandes de subvention DETR - rénovation du centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DETR pour le projet suivant :

- Rénovation du centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Il s'agit de procéder à un réaménagement complet du niveau 7, qui à l'heure actuelle n'est pas en état d'être mis en location, et à réaménager et agrandir le parking qui, compte-tenu du taux d'occupation du centre, est saturé. L'opération globale est estimée à environ 271 000 €. La DETR est sollicitée au taux de 40%.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** l'engagement de l'opération de rénovation du centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons.

- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Montant de l'opération : 271 113 € ; subvention demandée : 108 445 €.

DÉLIBÉRATION N° 2022_22

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Demande de subvention DETR - Aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DETR pour le projet suivant :

- Aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons

Approuvée par le conseil communautaire du 25 novembre dernier, l'opération est estimée à 290 000 €. Un dossier FEADER a été déposé au titre de l'appel à projets « services en milieu rural ». Il est proposé de solliciter une subvention DETR au titre de la transition écologique/renaturation par création d'espaces verts, au taux de 40%, au cas où la subvention FEADER ne serait pas accordée.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** la réalisation de l'opération d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons,

- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre de la DETR. Montant de l'opération : 315 000 €. Subvention demandée : 126 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 2022_23

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Demande de subvention DSIL - Liaison cyclable sécurisée Maron – Neuves-Maisons

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DSIL pour le projet suivant :

- Liaison cyclable Maron – Neuves-Maisons

L'opération est estimée à 762 450 €. Le soutien de l'Etat sera prioritairement sollicité au titre de l'appel à projets régional « aménagements cyclable ». Il est proposé de solliciter une subvention DSIL/mobilité, au taux de 40%, au cas où l'opération ne serait pas retenue par l'appel à projets, ou en complément éventuel.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** le lancement de l'aménagement d'une liaison cyclable sécurisée entre Maron et Neuves-Maisons,

- **sollicite** le soutien de l'Etat (DSIL). Montant de l'opération : 762 450 € ; subvention demandée : 304 930 €.

DÉLIBÉRATION N° 2022_24

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Demandes de subvention DSIL - mobilités actives

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DSIL pour le projet suivant :

- Développement des solutions de mobilité actives : auto-stop participatif et location longue durée de vélos à assistance électrique (tranche 2)

L'opération globale est estimée à 67 632 €. Le soutien de la DSIL/mobilité est sollicité à hauteur de 40 %.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** le lancement des opérations de développement des mobilités actives (autostop participatif et location longue durée de vélos à assistance électrique).
- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre de la DSIL. Montant de l'opération : 67 632 € ; subvention demandée : 27 052 €.

DÉLIBÉRATION N° 2022_25

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Demande de subvention DSIL- optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts

Le bureau est appelé à approuver une demande de subvention à présenter à la programmation 2022 de la DSIL pour le projet suivant :

- Optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts

L'opération (déploiement d'espaces de collecte dédiés dans les communes de Moselle et Madon) est estimée à 390 000 €. Le soutien de la DSIL/transition est sollicité à hauteur de 40%.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** le lancement de l'optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts,
- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre de la DSIL. Montant de l'opération : 390 000 € ; subvention demandée : 156 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 2022_26

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Modalités de versement de la participation du budget principal au CIAS

Chaque année, le budget principal verse une participation d'un million d'euros au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Moselle Madon.

Afin de soulager et fluidifier la gestion de la trésorerie du budget du CIAS, il est proposé de laisser la possibilité au président de moduler librement le montant versé chaque mois, dans la limite du montant annuel de la participation (1 M€) et des crédits inscrits au budget.

Cette mesure permettra ainsi de procéder à un versement de 300 K€ au CIAS dès le mois de février 2022.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à définir librement le montant versé chaque mois au CIAS depuis le budget principal dans la limite du montant annuel de la participation et des crédits inscrits au budget.

Le secrétaire,

Claude COLIN



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 17	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – décembre 2021
2022_ 18	Domaine et patrimoine	Cellules artisanales – Avenant à un bail commercial
2022_ 19	Domaine et patrimoine	PIMM – Avenant de transfert d'une convention d'occupation
2022_ 20	Finances	Demandes de subvention DETR - aire d'accueil des gens du voyage
2022_ 21	Finances	Demandes de subvention DETR - rénovation du centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons
2022_ 22	Finances	Demande de subvention DETR - Aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'un fit parc à Neuves-Maisons
2022_ 23	Finances	Demande de subvention DSIL - Liaison cyclable sécurisée Maron – Neuves-Maisons
2022_ 24	Finances	Demandes de subvention DSIL - mobilités actives
2022_ 25	Finances	Demandes de subvention DSIL - optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts
2022_ 26	Finances	Modalités de versement de la participation du budget principal au CIAS

Signatures

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	Excusé
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	Excusé
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

